RÈGLEMENT

VENTOUX GRAVEL CLASSIC 2023

Version 1 du 02/01/2023
Version 2 du 05/02/2023 – Mise des distances et dénivelés.

1. L'ÉVÉNEMENT 3
2. LES ÉPREUVES 3
3. CONDITIONS DE PARTICIPATION 3
4. INSCRIPTIONS 3
5. PROGRAMME VENTOUX GRAVEL CLASSIC 4
6. PARCOURS VENTOUX GRAVEL CLASSIC 4
7. LES RANDONNÉES 6
8. LOGISTIQUE 7
9. ANNULATION 9
10. DROIT À L'IMAGE 9
11. LITIGES ET RÉCLAMATIONS 10
ANNEXE 1 = PROGRAMME VENTOUX GRAVEL CLASSIC 2023 10
ANNEXE 2 = MESURES SANITAIRES - COVID 10

1. L'ÉVÉNEMENT

Le VENTOUX GRAVEL CLASSIC est organisé par la société Bike Concept et l'association (loi 1901) EGOBIKE, Mairie de Bédoin, 301, av Barral des Baux CS 90001, 84410 BEDOIN.

Il a lieu du samedi 30 Septembre 2023 au dimanche 1 Octobre 2023.

Il regroupe trois épreuves de type randonnée avec suivi d'itinéraire sur GPS.

2. LES ÉPREUVES

2.1. Formule BAROUDEUR

- Samedi 30 septembre et dimanche 01 octobre 2023
- 2 jours de Gravel, 2 étapes : Vaison-la-Romaine > Buis-les-Baronnies et Buis-les-Baronnies > Vaison-la-Romaine
- Distances et dénivelés : Samedi *+/-94 Kms, +/-2 200D+* et Dimanche *+/- 65 Kms, +/-1 490D+*

2.2. Formule ULTRA

- Dimanche 01 octobre 2023
- 1 jour de gravel au départ de Vaison-la-Romaine
- Distance et dénivelé *+/-159 Kms, +/- 3 750 D+*.

2.3. Formule LIGHT

- Dimanche 01 octobre 2023
- 1 jour de gravel au départ de Vaison-la-Romaine
- Distance et dénivelé *+/-59 Kms, +/- 1 050 D+*

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le VENTOUX GRAVEL CLASSIC est ouvert à toutes et à tous, sans justificatif médical.

En vous inscrivant, vous attestez sur l'honneur ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique du gravel.

Le **VENTOUX GRAVEL CLASSIC** n'est accessible qu'à partir de 16 ans (révolus, le jour du départ). Une autorisation écrite du représentant légal sera exigée pour tout participant mineur.

4. INSCRIPTIONS

L'inscription aux épreuves du **VENTOUX GRAVEL CLASSIC** se fait exclusivement par le biais de la plate-forme d'inscription Sports N Connect (https://sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/5920/ventoux-gravel-classic). Le paiement est à effectuer au moment de la réservation.

L'inscription définitive sera validée lorsque le paiement sera effectué. Seul le listing officiel valide l'inscription du participant.

Le prix de l'inscription pour le **VENTOUX GRAVEL CLASSIC** est fixé à :

- Formule Baroudeur : 130 Euros
- Formule Ultra : 50 Euros
- Formule Light : 38 Euros

L'inscription implique l'acceptation intégrale du règlement. Celui-ci pourra être complété lors des briefings d'avant départ en cas d'événement exceptionnels et imprévus.

Les concurrents s'engagent en signant ce règlement à respecter les règles d'éthique sportive.

L'organisation se donne le droit de ne pas valider une inscription ou d'exclure un concurrent de la randonnée gravel pour les raisons suivantes (liste non exhaustive) :

- Manquement à l'éthique morale et sportive ;
- Comportement dangereux pour lui-même ou les autres concurrents
- Raisons médicales ;
- Matériel inapproprié ;
- Non-respect de l'environnement et des espaces traversés… L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance «Individuelle accident» ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.

5. PROGRAMME VENTOUX GRAVEL CLASSIC

Les programmes sont abordés dans l'annexe 1. Ils seront mis en ligne au plus tard 1 mois avant la date de l'événement.

6. PARCOURS VENTOUX GRAVEL CLASSIC

6.1. Accès au départ

Impératif de suivre les indications pour le stationnement des véhicules.
L'accès à la ligne de départ doit se faire en respectant les horaires communiqués lors des briefings. L'horaire définitif de départ et le lieu exact sera confirmé lors des briefings.

Les concurrents devront obligatoirement respecter les pointages et vérification du matériel avant le départ.

Toute absence de pointage pourra entraîner le déclenchement d'une recherche par les services de secours.

6.2. Arrivée d'étape

Les concurrents devront impérativement passer par la ligne d'arrivée pour être pointés comme arrivés.

Toute absence de pointage pourra entraîner le déclenchement d'une recherche par les services de secours. Ces frais seront entièrement imputés au concurrent.

6.3. Balisage et tracés

Le **VENTOUX GRAVEL CLASSIC** est un événement gravel avec trace GPS fournie par l'organisation. Il n'y aura donc **aucun balisage**.

L'ensemble du parcours est ouvert à la circulation et aux autres modes de déplacements.

Le code de la route est strictement applicable.

Étant donné la longueur du parcours, certains passages de routes ne seront pas sécurisés. Il est donc impératif de respecter le code de la route.

Le tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial. A titre d'exemple, après de fortes intempéries, de la neige sur les cols en altitude, etc.

Le parcours final sera dévoilé au plus tard une semaine avant l'épreuve. La trace GPS définitive sous format .gpx sera envoyée aux participants par courrier électronique le jeudi précédent l'épreuve.

Seuls les véhicules de l'organisation, les secours, la presse sont autorisés à rouler sur le parcours.

Des pointages obligatoires seront définis, annoncés lors des briefings et sur les plans d'étapes.

6.4. Respect de l'environnement

Le **VENTOUX GRAVEL CLASSIC** traverse des zones naturelles sensibles et protégées (réserve de biosphère du Ventoux, zone Natura 2000…) et à ce titre l'ensemble des participants se doit d'avoir un comportement irréprochable quant au respect des sites qu'il emprunte.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets sur le parcours. Des poubelles sont à votre disposition sur les ravitaillements et l'aire d'arrivée.

Il est aussi formellement interdit de s'éloigner de l'itinéraire GPS en coupant à travers champs et autres zones naturelles. Le **VENTOUX GRAVEL CLASSIC** emprunte des sites soumis à autorisation de passage. La pérennité du **VENTOUX GRAVEL CLASSIC** et de la pratique du GRAVEL sur le massif dépend de votre comportement !

7. LES RANDONNÉES

7.1. Déroulement

L'organisation indiquera des portes horaires au-delà desquelles tout participant se présentant à cette barrière devra emprunter un itinéraire bis plus rapide pour rejoindre l'arrivée.

Ces barrières seront précisées à chaque briefing et sur les plans des parcours.

7.2. Abandon

En cas d'abandon, hors évacuation médicale, il est impératif de signaler votre abandon à l'organisation en appelant le numéro organisation ou lors d'un pointage.

Sur la formule Baroudeur, vous deux possibilités en cas d'abandon :

- **Provisoire** (lors de la première journée) : Vous pourrez repartir le lendemain.
- **Définitif :** Vous quittez l'épreuve et n'êtes plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est formellement interdit de quitter l'épreuve sans l'avoir signalé.

Le non-respect de ce point de règlement pourra entraîner une facturation forfaitaire de 100€ par personne et l'organisation pourra engager des poursuites pour avoir engagé des recherches du fait de votre négligence. L'État peut aussi engager directement des poursuites à votre encontre.

7.3. Matériel obligatoire

- Casque homologué
- Couverture de survie,
- Vêtements chauds (1 polaire, 1 veste imperméable respirante ou coupe-vent, 1 collant long, 1 bonnet, 1 paire de gants longs) à confirmer en fonction des prévisions météorologiques au moment du briefing,
- 1 sifflet,
- 1 téléphone portable **chargé**,
- Réserve d'eau de 700 ml à minima.
- 1 GPS acceptant les formats de trace .gpx **chargé**
- Nécessaire de réparation (une pompe ou cartouche, une chambre à air ou bombe anti- crevaison ou nécessaire de crevaison pour tubeless, un dérive-chaîne et un multi-tools, à minima)
- 1 nécessaire de premiers secours

Pour les départs avant 08h00 :

- 1 vêtement réfléchissant jaune fluo (gilet, veste ou baudrier),

- 1 éclairage avant (blanc) et 1 éclairage arrière (rouge), à minima

Une vérification de ce matériel sera effectuée au retrait des dossards et à la mise en ligne des participants.

Le matériel pourra être adapté en fonction des conditions météorologiques ; Il vous sera précisé à chaque briefing si vous pouvez vous dispenser de certains matériels.

Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : plaque vélo, bracelets…

Les concurrents sont semi-autonomes sur chaque étape. Des ravitaillements sont prévus en fonction de la longueur et de la difficulté de chaque étape (CF article restauration).

8. LOGISTIQUE

8.1. Sécurité

Sur les parcs départ et arrivée, comme sur les ravitaillements, votre matériel est sous votre responsabilité, nous vous conseillons un antivol et une attention particulière.

8.2. Restauration

Formule Baroudeur sur 2 Jours

Les repas prévus par l'organisation et inclus dans les frais de participation sont les suivants (horaires indiqués dans le programme en annexe et confirmés lors des briefings d'étape) :

Samedi 30 septembre

- Arrivée au Cloitre des Dominicains à Buis les Baronnies : Buffet Froid
- Soir : Repas au Cloître des Dominicains

Des ravitaillements (2 le samedi) (fruits secs, cakes, eau…) sont prévus sur l'étape, ils sont adaptés à la pratique du gravel sur de longues étapes.

Dimanche 01 octobre

- Matin : Petit déjeuner au Cloître des Dominicains
- Repas à l'arrivée au Moulin de César

Des ravitaillements (2 le dimanche) (fruits secs, cakes, eau…) sont prévus sur l'étape, ils sont adaptés à la pratique du gravel sur de longues étapes.

En dehors des repas indiqués ci-dessus, les frais de nourriture sont à la charge des concurrents.

Formules Ultra et Light

Dimanche 1 octobre

Des ravitaillements (fruits secs, cakes, eau…) sont prévus sur la formule Ultra (5 ravitaillements) et sur la formule Light (2 Ravitaillements), ils sont adaptés à la pratique du gravel sur de longues étapes et/ou compétition.

- Repas à l'arrivée au Moulin de César.

En dehors des repas indiqués ci-dessus, les frais de nourriture sont à la charge des concurrents.

8.3. Hébergement

Formule Baroudeur sur 2 Jour

Dans le cadre de votre inscription, le logement chez notre partenaire le Cloître des Dominicains à Buis-les-Baronnies est inclus. Le nécessaire de couchage (duvet et / ou « sac à viande ») et nécessaires de toilette sont à amener par les participants. Les bagages des participants seront transportés par l'organisation sur les étapes.

Si le participant de sa propre initiative prend un hébergement différent dans la nuit du samedi au dimanche, ce sera à sa charge exclusive.

Formules 1 Jour (Formules Ultra et Light),

Dans le cadre de votre inscription, aucun hébergement n'est prévu.

Vous pouvez prendre contact avec le Moulin de César à Vaison-la-Romaine, partenaire de l'événement, pour votre hébergement la veille de l'épreuve.

8.4. Sécurité

En cas de problème, il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le numéro de téléphone qui vous sera communiqué, ou de vous rapprocher d'une personne du staff qui dispose d'une radio, ou de composer directement le 112 à partir de votre mobile, lorsque l'urgence l'impose.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors randonnée ou hors course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve.

Toute personne ayant subi une intervention médicale ou chirurgicale durant le mois précédant le départ devra en informer l'organisation par courrier. En l'absence de cette déclaration, l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'incident majeur.

8.5. Mesures Sanitaires - COVID

Suivant l'évolution des conditions sanitaires, nous appliqueront strictement les règles et protocoles sanitaires en vigueur à date.

Ceci apparaîtra dans l'annexe au règlement spécifique COVID qui sera produite à 15 jours de l'événement et sera mis à jour si besoin.

Des dispositions spécifiques seront prises et détaillées lors des briefings (à voir en fonction de l'évolution des consignes).

9. ANNULATION

9.1. Annulation par décision de l'organisation

Remboursement intégral, hors frais de dossier et d'assurance

9.2. Annulation indépendante de la volonté de l'organisation ou cas de force majeure

Aucun remboursement.

Sont définis comme cas de force majeure : les intempéries et alerte météo, les raisons de sécurités, les attentats, interdiction préfectorale pour raison sécuritaire ou sanitaire, tout autre événement imprévisible et extérieur à la volonté de l'organisateur,

Les éventuels remboursements se feront dans les 12 mois suivant la date de la course.

9.3. Condition d'annulation pour le participant

Une assurance annulation (Assur Connect) est proposée lors de l'inscription. Seuls les participants ayant souscrit à cette assurance pourront prétendre à un remboursement en cas de désistement, qu'importe le motif.

Tout engagement est **personnel, ferme et définitif**. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant sa plaque à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent du **VENTOUX GRAVEL CLASSIC** à la découverte des faits.

10. DROIT À L'IMAGE

En participant au **VENTOUX GRAVEL CLASSIC**, les concurrents autorisent l'organisateur et ses ayants droits à utiliser et reproduire son nom, son image et sa voix dans le cadre du **VENTOUX GRAVEL CLASSIC**, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion online et offline. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresses.

L'inscription au **VENTOUX GRAVEL CLASSIC** implique obligatoirement pour le concurrent de recevoir les lettres d'informations électroniques concernant des éléments et contenus liés à la randonné pour laquelle il est inscrit.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les résultats officiels ou sur les listes d'inscrits doivent nous en informer par écrit.

11. LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Toute demande peut être adressée par mail egobikegravel@gmail.com ou par voie postale à EGOBIKE, Mairie de Bédoin, 301, av Barral des Baux CS90001, 84410 BEDOIN.

Durant l'événement, le référent est le directeur d'épreuve.

Toute réclamation parvenue trente (30) jours calendaires après la date de fin du **VENTOUX GRAVEL CLASSIC** sera considérée comme nulle et non avenue.

En cochant la case du formulaire d'inscription vous signez et acceptez automatiquement le règlement
VENTOUX GRAVEL CLASSIC.

Le directeur d'épreuve, Olivier Brunaud.

ANNEXE 1 = PROGRAMME VENTOUX GRAVEL CLASSIC 2023

Disponible 1 mois avant l'épreuve

ANNEXE 2 = MESURES SANITAIRES - COVID

En attente de l'évolution des consignes